



**Die Gewerkschaft.
Le Syndicat.
Il Sindacato.**

Discours 1er mai 2017, Fribourg
Véronique Polito, Membre du Comité directeur Unia

(Seul le texte prononcé fait foi.)

Chères & chers camarades,

La semaine passée en lisant la presse, je suis tombée sur un commentaire d'un internaute pour le moins surprenant : il affirmait que le chômage était une invention des syndicats – je cite - « pour justifier leur raison d'être dans un Etat qui connaissait, depuis la Seconde guerre mondiale, le plein emploi et d'excellentes conditions de travail. »

Ce commentaire m'a fortement interpellée :

- Que dire des employés de Thermo Fischer, en grève pendant 6 jours au mois d'avril pour éviter la délocalisation de plus d'une centaine d'emplois vers la République Tchèque ?
- Que dire des 40 travailleurs de la construction licenciés chez Walo et entrés en grève en mars à Genève dans l'espoir d'obtenir enfin un plan social correct ?
- Que dire des délocalisations prévues par l'assureur italien Generali qui ont conduit en décembre dernier à la première grève dans l'histoire du monde des assurances ?
- Que dire de l'annonce de fermeture, la semaine dernière, du site de Medtronic à Neuchâtel où 115 employés risquent de perdre leur emploi dans le domaine des technologies médicales ?
- And last but not least : que dire de la faillite de Yendi qui conduira inévitablement à la disparition de 500 emplois dans toutes la Suisse, dont plus d'une centaine dans le canton de Fribourg déjà fortement secoué par la perte des 230 emplois chez Billag ?

Je défie quiconque de prétendre que ces licenciements sont le fruit de notre imagination ou le résultat d'un délire collectif que nous, syndicalistes, orchestrons pour justifier notre raison d'être. Pour nous, le chômage, ce n'est pas qu'une histoire d'article de presse ou de statistiques. Ce sont des femmes et des hommes que nous côtoyons sur leur lieu de travail, lors de mobilisations et d'assemblées, dans nos secrétariats syndicaux et dans nos caisses de chômage.

Le fait qu'en si peu de temps, les grèves et conflits liés à des licenciements collectifs se soient multipliés en Suisse romande et un phénomène inquiétant et qu'il ne faut pas sous-estimés. Les travailleurs aujourd'hui plus que jamais ont besoin de protection. Il est faux de croire que, grâce aux progrès des dernières décennies, nous sommes à l'abri des déconvenues. Les licenciements collectifs auxquels nous faisons face ces dernières années ne concernent plus essentiellement les entreprises traditionnelles de production victimes d'une soi-disant « désindustrialisation galopante ».

Non, chères/chers camarades, nous nous trouvons bien plus devant un phénomène de précarisation rampante qui touche tous les secteurs, y compris le secteur des services:

- Aujourd'hui de nombreux emplois disparaissent dans le commerce de détails et de nombreux magasins ferment leurs portes – la disparition de Yendi n'est qu'un exemple parmi d'autres (Blackout, Bata, Vögele, Switcher, etc.). Cette tendance s'accélère avec le développement du commerce online et le self-scanning;

- Même des branches que l'on croyait longtemps à l'abri, comme les banques et les assurances ne sont pas épargnées par les crises majeures – le conflit collectif chez Generali l'a montré;
- Dans le secteur des transports, l'apparition de prestataires comme Uber, conduisent à la disparition d'emplois salariés fixes au profit d'emplois extrêmement précaires qui ne respectent pas la loi sur le travail et les assurances sociales et échappent à toute forme de contrôle ;
- Dans de nombreuses branches, y compris des secteurs comme la santé, le travail temporaire prend de l'ampleur et fait de plus en plus concurrence aux emplois fixes.
- Et même le service public n'est pas épargné avec notamment la fermeture en masse des bureaux de poste dans toute la Suisse, et plus particulièrement dans notre canton.

Et qu'en est-il des travailleurs âgés ?

La « tabou du licenciement » pour les plus de 50 ans n'existe plus. De plus en plus de travailleurs âgés sont obligés de se tourner vers les agences d'emploi temporaires pour retrouver un emploi... parfois dans la même entreprise qui les avaient précédemment licenciés ! Les appels à la raison du CF Schneider-Amman ne sont pas suffisants... Il serait temps que notre gouvernement prenne enfin les mesures nécessaires pour faire cesser ces pratiques scandaleuses : avec l'introduction d'une protection contre le licenciement pour les plus de 50 ans et une rente-pont pour empêcher que les travailleurs âgés tombent au chômage, on pourrait assurer un passage à la retraite en toute dignité.

En parlant de retraite, j'aimerais rappeler ici qu'en septembre, nous aurons, nous citoyens suisses, une décision importante à prendre. La réforme de la prévoyance vieillesse, qui a été adoptée à une voix près par le Parlement, passera en votation. Cette réforme prévoit plusieurs améliorations :

- Tout d'abord, pour la première fois depuis 40 ans, il est prévu d'augmenter toutes les nouvelles rentes AVS. Les rentes individuelles augmenteront de 70 francs par mois, les rentes de couple verront leur plafond augmenter de façon substantielle.
- Aujourd'hui, un demi-million de femmes ne sont assurées qu'à l'AVS parce qu'elles travaillent à temps partiels. Les patrons peuvent dans leur cas se soustraire au paiement du deuxième pilier. Avec la réforme, ce ne sera plus possible.... Les femmes travaillant à temps partiel ou cumulant plusieurs emplois seront assurées bien mieux qu'aujourd'hui.
- Enfin, la situation des travailleurs âgés sera améliorée : jusqu'ici, les salarié-e-s âgés qui perdaient leur emploi étaient contraints de prendre leur capital et perdaient leur droit à la rente. Désormais, leur dernière caisse de pensions devra continuer à les assurer et leur verser une rente.

Nous savons d'ores et déjà que la réforme sera combattue fermement par les organisations patronales nationales et par les partis de droite. Pourquoi ? Parce que ce qu'ils voulaient atteindre avec cette réforme, ce n'était pas un renforcement de l'AVS, mais c'était un démantèlement massif de ce système solidaire au profit de solutions de prévoyance individuelles.

Hélas, pour les femmes, la réforme des rentes signifiera aussi une augmentation de l'âge ordinaire de la retraite à 65 ans. Nous, syndicalistes, nous avons désapprouvé unanimement ce volet de la réforme. Cependant, une majorité d'entre nous, sommes arrivés à la conclusion que les contreparties obtenues, en particulier pour les bas et moyens revenus, permettront à une majorité des femmes de compenser les pertes. Ainsi, bon nombre de femmes pourront partir à la retraite à 64 ans avec une rente au moins égale à celle qu'elles auraient obtenues avec l'ancien système.

J'aimerais rappeler ici, chères/chers camarades, que l'égalité vis-à-vis de la retraite suppose une égalité au préalable durant la vie professionnelle. Les plus grandes injustices envers les femmes aujourd'hui, ce sont les discriminations qu'elles subissent tout au long de leur vie professionnelle :

elles touchent moins de salaires, leur expérience est moins reconnue et elles n'ont pas non plus les mêmes chances de carrière. Ces injustices, nous voulons les combattre avec fermeté. L'égalité salariale prévue théoriquement par la loi, doit enfin s'appliquer, il faut notamment astreindre les employeurs à contrôler et adapter régulièrement les niveaux des salaires. Certains gouvernements, comme en Islande, ont pris les devants dans cette direction. Nous, syndicalistes, nous devons aussi oser enfin passer à des propositions plus radicales. C'est pourquoi, Unia avec le concours de l'USS envisage sérieusement de lancer une initiative populaire « Subito » visant à faire enfin respecter l'égalité des femmes et des hommes sur le lieu de travail.

Les luttes que nous menons aujourd'hui, ne sont pas des luttes du passé, mais ce sont les luttes pour des lendemains meilleurs. Chères & chers camarades, le 1^{er} mai a encore de beau jour devant lui...

Vive la fête du travail ! Vive la solidarité !